

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2604

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Numérique - Approbation d'une convention de partenariat pour la période 2023-2025 avec l'association Lyon Urban Data - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Séverine Hémain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2604**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Numérique - Approbation d'une convention de partenariat pour la période 2023-2025 avec l'association Lyon Urban Data - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs

L'association Lyon Urban Data porte le tiers-lieu TUBÀ, dédié au numérique, aux données et aux transitions urbaines. Projet fédérateur et coopératif pour les acteurs du territoire métropolitain (entrepreneurs, petites et moyennes entreprises -PME-, entreprises de taille intermédiaire -ETI-, grands groupes, collectivités, monde académique, citoyens), ce tiers-lieu a pour objectifs de faciliter les rencontres et les échanges entre l'ensemble de ces parties prenantes, d'accompagner et accélérer les projets collaboratifs autour des enjeux numériques et de la donnée et de sensibiliser le grand public à ces mêmes enjeux.

L'association compte parmi ses membres des acteurs tels que des grands groupes (Kéolis Lyon, Alstom, GRDF, SOPRA STERIA), des pôles de compétitivité et clusters (CARA, Digital League, Tennerdis, Minalogic), des PME et *start-up* (Neovya, Futurmap, etc.), des acteurs du monde académique et de la recherche (Institut national des sciences appliquées, Epitech, Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information, etc.) ou encore l'Agence pour le développement économique de la région Lyonnaise, la Banque des territoires, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), OpenData France, le CEREMA. La Métropole de Lyon est membre de droit de l'association et siège au conseil d'administration.

Partenaire de l'association depuis sa création en 2014, la Métropole accompagne et soutient le développement du TUBÀ pour les missions d'intérêt général que ce tiers-lieu poursuit en animant un écosystème autour des données et du numérique au service des transitions urbaines, en favorisant l'innovation collaborative sur le territoire à travers une approche centrée usagers, tout en associant et sensibilisant les citoyens aux enjeux du numérique et de la donnée.

II - Compte-rendu des actions réalisées en 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1872 du 21 novembre 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association pour son programme d'actions 2022, principalement orientée sur le travail de repositionnement du tiers-lieu TUBÀ.

En effet, l'association Lyon Urban Data a engagé ce travail de repositionnement stratégique afin de mieux répondre aux enjeux actuels du territoire et de ses partenaires. Ce travail a permis de revoir les offres et les services du TUBÀ, d'orienter les projets menés en son sein autour des grands défis du numérique et des données comme leviers de transformation écologique, éthique et économique.

Dès 2023, ce repositionnement est devenu particulièrement tangible, notamment avec le projet "Datable" qui consiste en des cycles thématiques d'animation de l'écosystème des données pour inspirer les parties prenantes de l'association dans leur stratégie et leurs projets d'ouverture, d'utilisation, de réutilisation et de valorisation des données. Ces cycles donnent également lieu à des projets collaboratifs d'intérêt général, à la mise en œuvre d'ateliers pratiques pour partager des méthodologies d'innovation et de *design* centrées sur les usages et les usagers, ou les citoyens.

C'est dans ce contexte -TUBÀ disposant désormais d'une offre de services stabilisée et pertinente aux regards des enjeux du territoire- que la Métropole souhaite construire un partenariat pérenne et durable avec l'association Lyon Urban Data afin de lui permettre d'agir, sur son champ d'actions, de manière plus permanente et en ayant une meilleure visibilité sur le soutien de la Métropole à moyen terme.

En effet, les activités portées par l'association représentant des enjeux importants pour le territoire, cet engagement pluriannuel d'objectifs et de moyens permet d'envisager de façon plus globale et durable le partenariat avec le tiers-lieu et pérenniser son action.

La présente délibération a donc pour objet de présenter l'activité et les engagements triennaux de cette association sur la période 2023-2025, ainsi que l'attribution de la subvention de la Métropole pour l'année 2023.

III - Proposition pour un partenariat triennal 2023-2025

Le programme d'actions, sur 3 ans (de 2023 à 2025), de l'association Lyon Urban Data est le suivant :

- proposer une programmation événementielle autour des enjeux du numérique, de la donnée et des transitions urbaines à destination des différents publics, qu'il s'agisse de ses membres, des acteurs de l'écosystème numérique et urbain (entreprises, acteurs académiques, associatifs, etc.), ou du grand public,
- mettre en place des actions de sensibilisation et de médiation grand public pour accompagner l'émancipation numérique et apporter des éléments de compréhension des enjeux autour du numérique de la donnée, qu'elle soit personnelle ou d'intérêt général,
- animer un tiers-lieu, accessible à toutes et tous, pour favoriser les échanges et les collaborations entre les acteurs du territoire qui agissent dans les champs du numérique, de l'urbain et de la donnée,
- accompagner l'ouverture et la réutilisation des données numériques à travers des cycles thématiques.

Ce programme d'actions se traduit, plus précisément, par :

- l'organisation de nombreux événements à destination de l'écosystème du numérique, des données et des transitions urbaines, prenant la forme d'ateliers visant à partager des retours d'expériences dans une logique d'*open innovation*, de conférences pour inspirer, partager les grands enjeux sur des sujets d'intérêts communs, de temps informels de rencontres et d'échanges pour favoriser l'interconnaissance et la collaboration entre les acteurs ;
- la mise en place et l'animation de formats de médiation et de sensibilisation des publics autour des enjeux du numérique, de la donnée et des transitions urbaines. Ces formats peuvent être organisés dans ou hors les murs du TUBÀ, et visent à proposer des animations ludiques et interactives, par exemple :
 - . des jeux de plateau comme Gare aux cookies pour sensibiliser sur l'utilisation de nos données personnelles,
 - . des expositions visant à sensibiliser sur les impacts du numérique et aux enjeux du numérique responsable,
 - . le TUBÀ est aussi le lieu privilégié pour organiser les fresques du numérique ;
- l'animation de l'écosystème de la donnée pour favoriser l'ouverture et la réutilisation des données sur le territoire à travers le programme Datable. Au cœur du projet associatif, cette nouvelle offre vise à animer, à raison de 3 cycles thématiques par an, des réflexions communes et partagées entre les acteurs de l'écosystème du TUBÀ (grands groupes, ETI, PME, *start-up*, acteurs de la recherche, écoles et universités, Métropole et autres collectivités) autour des enjeux d'ouverture de données et à favoriser l'émergence et l'animation de projets collaboratifs au croisement des enjeux de transitions urbaines et de réutilisation des données ;

- l'animation d'un tiers-lieu dédié aux enjeux du numérique, des données et des transitions urbaines, ouvert et accessible à toutes et tous, pour favoriser les échanges, les rencontres professionnelles, grâce à un espace de *coworking* ouvert, une résidence de *start-up*, PME et associations, et un espace appelé le Lab pour organiser les événements et régulièrement mis à disposition de l'écosystème pour l'organisation d'événements partenariaux.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces activités, l'association projette le budget prévisionnel suivant. Ses ressources sont majoritairement issues de ses activités propres et des contributions des membres et mécènes de l'association. Les financeurs publics sont la Métropole et la Banque des territoires.

	Montants (en €)		
	2023	2024	2025
Charges			
frais de personnel	305 000	312 625	320 440,63
bâtiment, loyers et charges	210 000	231 000	254 100
frais de gestion et fonctionnement	21 363	22 431,15	23 552,71
communication et marketing	10 325	10 841,25	11 383,31
équipements, aménagements et fournitures	2 100	2 205	2 315,25
projets et ateliers / achats et prestations extérieures	11 300	11 865	12 458,25
Total charges	560 088	590 967,40	624 250,15
Produits			
cotisations des membres adhérents	183 850	215 000	240 000
prestations d'hébergement et locations de salles	159 000	166 950	175 297,50
prestations de services	87 002	100 000	100 000
subvention Métropole	60 000	60 000	60 000
subvention Banque des territoires	23 000	23 000	23 000
territoire d'innovation de grande ambition (TIGA)	42 000	0	0
autres subventions	5 236	26 017,40	25 952,65
Total produits	560 088	590 967,40	624 250,15

Au regard des objectifs poursuivis par l'association Lyon Urban Data, des activités que déploie l'association, et de leur intérêt pour le territoire, la Métropole souhaite conforter l'action de l'association sur la base d'un partenariat qui s'établit sur les 3 années 2023-2024 et 2025. Une convention de partenariat triennale est donc proposée dans cette perspective.

IV - Programme d'actions pour 2023

Pour l'année 2023, le programme d'actions proposé par l'association sur ses grands thèmes d'intervention est le suivant :

1° - Mettre en place le programme Datable à travers l'animation de 3 cycles thématiques sur la mobilité, l'énergie et les intelligences artificielles

Ces cycles thématiques impliquant des partenaires du TUBÀ et des acteurs de l'écosystème, auront pour objectifs de favoriser les réflexions collectives en matière d'ouverture et de réutilisation des données, de partager des bonnes pratiques et de favoriser l'identification et l'initialisation de projets collaboratifs à partir des données, sur les thématiques identifiées.

La mise en place d'une veille thématique par le TUBÀ permettra d'alimenter ces réflexions. L'organisation d'ateliers de travail collectif et de formats de type datathon ou hackathon permettra d'imaginer et de prototyper des solutions valorisant la réutilisation des données et favorisant l'émergence de projets collaboratifs.

2° - Proposer une programmation événementielle à destination des membres et partenaires du TUBÀ pour favoriser l'interconnaissance, les mises en relation, et les réflexions communes sur les thématiques du numérique, des données et des transitions urbaines

Cela se traduit par l'organisation des différents formats d'événements tels que :

- les Tub'Event (organisés 1 à 3 fois en 2023) : dans une logique prospectiviste, ces événements ont pour objectif d'inspirer les membres et acteurs du territoire sur des enjeux du numérique, de la donnée et des transitions urbaines,
- les Tuba Rex (organisés 1 à 3 fois en 2023) : ces formats visent à proposer des retours d'expériences sur une problématique dans une logique de partage d'expériences et d'open innovation,
- les Tub'Adhérents (organisés 3 à 5 fois en 2023) : ces formats sont réservés aux adhérents et résidents du TUBÀ pour apprendre à se connaître, découvrir les activités et les enjeux de chacun et pour fédérer une communauté autour du TUBÀ,
- les open-café (organisés chaque mois) : un temps informel de rencontres entre entreprises pour échanger sur une thématique ou un enjeu spécifique. En 2023, le programme permettra d'échanger sur des thématiques telles que les métiers de la data, les outils et logiciels libres, les données personnelles, les enjeux de la cybersécurité par exemple,
- les mercredis du numérique (organisés une fois par mois, le mercredi après-midi) : ce format est dédié aux structures recevant du public (centres sociaux, centres communaux d'action social, maisons de quartier, maisons des jeunes et de la culture, associations, écoles, etc.) afin de proposer des ateliers s'appuyant sur les outils et ressources mises en place par le TUBÀ pour sensibiliser le grand public aux grands enjeux du numérique, de la donnée et des transitions urbaines.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Lyon Urban Data pour son programme d'actions 2023.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre partenarial défini à travers la convention d'objectifs triennale. Pour les années 2024 et 2025, l'attribution de subventions d'un montant équivalent sera soumise, par voie d'avenant, au vote de l'assemblée, sous réserve de l'inscription des crédits au budget annuel de la collectivité, après présentation par l'association d'un compte-rendu d'activité de l'année écoulée et de son programme prévisionnel d'actions pour l'année à venir.

La subvention de la Métropole est fondée sur le régime-cadre exempté des aides à la recherche, au développement et à l'innovation n° SA.58995 de la Commission européenne, modifié par les règlements (UE) 2017/1084 du 14 juin 2017 et (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020 (partie 5.2.3 - aides en faveur des pôles d'innovation).

L'aide versée à l'association Lyon Urban Data revêtant le caractère d'une aide économique, conformément au code général des collectivités territoriales, la Région AuRA autorise, par convention, la Métropole à verser cette subvention. L'avenant n° 4 à la convention entre la Métropole et la Région AuRA définissant les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises est soumis au vote par délibération séparée ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention de partenariat triennale pour la période 2023-2025 à passer entre la Métropole et l'association Lyon Urban Data définissant, notamment, le cadre d'intervention pour les 3 ans ainsi que les conditions de versement de la subvention pour l'année 2023,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € pour son programme d'actions 2023.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante de 60 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65, opération n° OP02O4984.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311725-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
